

## Rapport d'activités Formation 2018

Les chiffres pour l'année 2018 concernant les formations initiales et renouvellements sont les suivants :

<b>AC</b>	69 inscrits	28 admis	25 renouvellements
<b>AS</b>	48 inscrits	13 admis	33 renouvellements
<b>CFEB</b>			52 renouvellements
<b>CQP</b>	53 formés	23 diplômés	
<b>BP JEPS</b>	24 formés	13 diplômés	

Ces chiffres sont difficiles à interpréter dans la mesure où ils concernent l'année civile alors que plusieurs formations commencent sur une année pour une certification / un diplôme l'année suivante. Toutefois, on notera plusieurs éléments :

- le nombre toujours élevé de renouvellement de CFEB (secteur Midi-Pyrénées) ;
- la différence entre inscrits et admis pour les AC / AS ;
- par rapport à l'année précédente, un nombre inférieur de CQP certifiés (23 contre 25) et de BP diplômés (13 contre 19) ;
- et, enfin, que la région n'a pas versé le financement promis pour les BP qu'elle a pris en charge sur 2016-2017. Christophe Bozzo et Arnaud Lecellier s'emploient à régler ce problème.

Insérer les CFEB dans un parcours certifiant ou diplômant apparaît comme une priorité, tout comme augmenter le nombre de CQP ou BP, notamment pour les secteurs ruraux, où les clubs peinent à trouver des professeurs. La démonstration en a été faite lors des journées de Job dating organisées conjointement à Narbonne et Toulouse en juin 2018, où il s'est avéré très difficile de faire concorder l'offre et la demande.

Des documents de communication (flyers) ont été produits pour présenter nos formations, et des lettres de félicitations d'accès à un grade supérieur ont été rédigées, rappelant, en adaptant le propos au *dan*, les différentes voies de formation vers l'enseignement au récipiendaire. Fin 2018, il a été décidé de se donner le premier semestre 2019 pour réfléchir à toutes les pistes permettant d'adapter la formation aux besoins et contraintes des potentiels candidats, comme au marché de l'emploi contemporain. Cela devrait mener à des propositions à mettre en place en 2020.

Au printemps 2018, un rapprochement avec l'université de Montpellier a été entrepris afin de permettre aux étudiants titulaires d'une licence STAPS et ayant suivi un parcours jûdô de pouvoir enseigner contre rémunération dans les clubs FFJDA. L'objectif est d'aboutir à une convention, si possible dès 2019, dès que les modalités auront été fixées, discutées, puis acceptées par les deux partis.

Pour ce qui est de la formation continue :

- les SNR se sont déroulés sur 4 lieux et 2 dates ;
- la plateforme nationale de kata de Montauban a connu, en avril 2018, sa deuxième édition, laquelle a conforté le succès de la première et installé cette formation comme une date importante, pour l'Occitanie et au-delà, à la fois pour l'initiation, l'étude ou les derniers réglages avant examen. André Parent et Alexandre Rucel ont animé une formation en koshiki no kata pour le premier et jû no kata pour le second;
- trois journées de formation des juges (mais ouvertes à tout enseignant) ont été organisées et centrées sur les critères du nouveau grade, 2 sur le premier semestre et 1 à l'automne.

Enfin, je dois souligner l'engagement permanent et indéfectible des cadres directement impliqués dans les formations : Marc Delvingt, coordonnateur, Isabelle Gonzalez et Christophe Bozzo.

Yves Cadot  
VP en charge de la formation